

## « Les bouger, c'est inacceptable »

Des aînés pourraient devoir quitter un CHSLD pour faire place à des patients psychiatriques

ARIANE LACOURSIÈRE

L'ouverture d'un premier centre d'hébergement en santé mentale de 155 places à Montréal provoque des réactions partagées. Alors que l'Association des psychiatres du Québec salue l'initiative et réclame même l'ouverture d'un deuxième établissement, Action autonomie, qui défend les droits des personnes souffrant de troubles mentaux, estime qu'on a aujourd'hui la preuve que la désinstitutionnalisation n'a pas fonctionné. Et pour les syndicats de travailleurs de la santé, il est inconcevable que ce nouvel établissement soit construit au centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Louvain, ce qui pourrait entraîner le déménagement de 155 personnes âgées.

Hier, *La Presse* a révélé qu'un centre d'hébergement en santé mentale sera ouvert dans l'actuel CHSLD Louvain.

Johanne Galipeau, d'Action autonomie, estime que cette ouverture est la preuve que la désinstitutionnalisation n'a pas fonctionné.

Le président de l'Association des psychiatres du Québec, le Dr Brian G. Bexton, croit au contraire que sortir les patients atteints de maladie mentale des asiles a été un succès. « Ça fonctionne pour 99 % des cas. Mais un tout petit pourcentage de ces gens est incapable de fonctionner », dit-il.

« Il y a un an et demi d'attente pour obtenir une place en CHSLD à Montréal. Pourquoi fermet-on ces lits? » — Serge Séguin, directeur général de l'ADQR

Pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), trop de mystère entoure encore ce projet. « Les employés du CHSLD Louvain se sont fait dire que le changement de vocation se fera pour février 2012 et qu'il y aurait des transferts de patients âgés », dit le directeur du conseil d'administration de l'APTS, Francis Collin.

Selon lui, la plupart des aînés seront transférés dans des places de ressources intermédiaires. « Il y a beaucoup de patients fragiles. Les bouger, c'est inacceptable », plaide M. Collin. Plusieurs employés sont aussi inquiets car ils ignorent s'ils pourront continuer de travailler au CHSLD Louvain, ajoute M. Collin.

Le vice-président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jean Lacharité, salue l'ouverture de places d'hébergement en santé mentale.

Mais selon lui, il est inacceptable que l'ouverture de cette ressource entraîne la fermeture de places en CHSLD. « Depuis 15 ans, 7632 lits de CHSLD ont été fermés. Les besoins d'hébergement public des personnes âgées sont grands », souligne-t-il. « Il y a un an et demi d'attente pour obtenir une place en

CHSLD à Montréal. Pourquoi ferme-t-on ces lits? », ajoute le directeur général de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées (ADQR), Serge Séguin.

Au ministère de la Santé, on confirme avoir participé aux discussions entourant l'ouverture d'un centre d'hébergement en santé mentale, mais on affirme que la décision d'installer ce centre dans un CHSLD appartient à l'agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La directrice des programmes

et services à l'Agence, Pascale Larocque, assure qu'aucun patient âgé ne sera transféré. Mais à terme, les 155 places de CHSLD seront remplacées par des places en ressources intermédiaires, destinées à une clientèle moins lourde. Environ 170 places de ressources intermédiaires ouvriront d'ici la fin du mois d'octobre.

Les employés qui voudront travailler en santé mentale dans le centre d'hébergement pourront quant à eux le faire, à condition de suivre une formation.